

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE REVIREMENT MINISTÉRIEL QUANT À LA RÉGLEMENTATION DES SALAIRES ET DES PRIX—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre des Finances exprimait-il la politique du gouvernement dans son mémorable discours d'hier, où il a dit qu'aujourd'hui, les restrictions semblent acceptables au moins en principe. Dans l'affirmative, quand cette vérité est-elle apparue? Il y a juste un an, pendant la campagne électorale, le premier ministre, en tant que chef de parti, a-t-il fait preuve de simple malhonnêteté intellectuelle ou de bêtise économique?

M. l'Orateur: La question me paraît valable, bien qu'elle se termine sur un ton qu'on pourrait qualifier de polémique. Quoi qu'il en soit, elle ne semble pas déplacée.

M. Nowlan: Je vais m'efforcer de voiler le ton de polémique. Je n'ai pas du tout envie de discuter avec le premier ministre en ce magnifique vendredi 16 mai, alors qu'il y a tout juste un an, nous nous disputons dans un autre cadre. Le premier ministre admet-il comme politique gouvernementale que le principe des restrictions semble au moins acceptable maintenant, comme le disait hier le ministre des Finances? Si oui, quand la lumière s'est-elle faite sur cette vérité?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais vraiment pas si la lumière se fera un jour dans l'esprit du député.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Peut-être comprendra-t-il, avec le temps, que suivant les phases de l'évolution cyclique de l'économie, l'inflation peut être provoquée par les coûts ou par des facteurs externes sur lesquels les moyens de contrôle seraient sans effet.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je ne crains pas vraiment que la lumière de la vérité m'aveugle. Après tout, le premier ministre et le Bon Dieu veillent sur nous et peuvent nous éviter tous les problèmes de ce genre. Blague à part, le premier ministre estime-t-il qu'il y a eu suffisamment de changements fondamentaux dans la conjoncture économique depuis un an pour rendre les contrôles maintenant acceptables en principe alors qu'il ne l'étaient pas pendant la campagne?

M. Clark (Rocky Mountain): Depuis quand Turner défend-il les beaux principes?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les experts ont certainement constaté une différence puisque l'inflation, qui était auparavant un phénomène international causé par la hausse du prix de l'énergie et, de façon fondamentale, par la pénurie des denrées à l'échelle mondiale, dépend maintenant davantage de l'augmentation des coûts, ce qui signifie que la conjoncture économique a changé.

Deuxièmement, il faut aussi distinguer entre une chose qui est acceptable en principe et qui est acceptable du point de vue politique et pratique...

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. Trudeau: Les députés savent, parce que nous l'avons dit bien des fois, que le gouvernement élabore depuis au moins quatre ou cinq ans un programme d'action au cas où il faudrait réglementer les prix et les salaires. Il a dû le faire pour une question de principe, comme dirait le député. Le fait est que le gouvernement n'a pas jugé bon ni l'année dernière ni cette année d'annoncer la prise de contrôles de ce genre.

M. Nowlan: Je ne veux pas discuter des principes en cause dans cette affaire pour l'instant.

Des voix: Oh, oh!

● (1140)

M. Nowlan: En ce qui concerne la première partie de la réponse du premier ministre, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant convient-il que, même à supposer qu'il y ait eu certains changements dans la conjoncture économique, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour juguler l'inflation, même si, pendant la campagne électorale, on en avait reconnu la nécessité à moins que la productivité n'augmente, et reconnaît-il que les conséquences des changements de la situation économique ont été aggravées par l'inaction de son gouvernement?

M. l'Orateur: La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, le premier ministre était debout.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ DE LA PERCEPTION DE L'IMPÔT SUR L'AUGMENTATION ACCORDÉE AUX PARLEMENTAIRES ET SUR TOUTES LES MAJORATIONS SALARIALES EXCÉDANT 12 P. 100

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la question que je veux poser au ministre des Finances concerne également le discours qu'il a fait à Welland.

M. Clark (Rocky Mountain): On l'a cité incorrectement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Étant donné que le ministre a déclaré que le moment choisi pour faire adopter le bill sur les traitements des députés était mal choisi—je pense que la citation est exacte...

M. Baker (Grenville-Carleton): Va-t-il retourner son chèque?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Dans son prochain budget, le ministre imposera-t-il la tranche de l'augmentation qu'on ne devrait pas toucher maintenant?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense avoir dit également autre chose qui n'a pas été rapporté en même temps, soit que la hausse de 33 1/3 p. 100, considérée depuis la dernière augmentation, était inférieure à la hausse du coût de la vie au cours de la même période et qu'elle équivalait à près 5 1/2 p. 100 par année.